

acteurs

DE L'ÉCONOMIE LA TRIBUNE

LE BON BUSINESS DU HANDICAP

révolution YVES MICHAUD
disruption STARTUPS ET GRANDS COMPTES
optimisme FRANÇOIS GABART
éducation COMÉDIE DE SAINT-ETIENNE



Le handicap est un marché économique. Dans la société française moderne, l'affirmer est périlleux, tant le sujet de l'argent est encore difficilement acceptable lorsqu'il implique des personnes en situation de handicap. Pourtant, les mentalités évoluent et tendent à prouver le contraire. À condition que les aspects humains ne soient pas dévolus au seul profit.



HANDICAP ET ÉCONOMIE

LE POIDS DES MOTS, LE CHOC DES IDÉES

ENQUÊTE, ROMAIN CHARBONNIER

Is étaient tous là. Associations, entreprises adaptées, experts : presque tous les grands acteurs du monde du handicap avaient répondu présents pour participer à la seconde édition du salon *Handicap, emploi et achats responsables*, organisé à Paris, le 27 mars. Un événement « couvrant à la fois la sensibilisation, l'emploi et le parcours professionnel, les achats responsables et l'optimisation des contributions des entreprises afin d'accroître l'employabilité des personnes en situation de

handicap et le recours au secteur protégé et adapté ». Une place de marché sur laquelle exposaient 120 entreprises adaptées (EA) et établissements ou services d'aide par le travail (Esat), entre autres, afin d'apporter des réponses aux 3 000 visiteurs responsables d'achats, managers ou RH d'entreprises sur leurs idées reçues concernant le handicap », souligne Xavier Kergall, directeur général du pôle salons et services du groupe *Les Echos*, organisateur de la manifestation. Des entreprises qui, pour beaucoup, méconnaissent et s'interrogent encore sur le handicap en leur sein, à la fois effrayées par les contraintes supposées qu'elles

pourraient induire, et mues néanmoins – pour certaines – par une volonté de structurer leur politique RSE dans une réelle démarche d'engagement, s'évitant dans le même temps de s'acquitter de la contribution Agefiph. Depuis la loi du 10 juillet 1987, renforcée par la loi handicap du 11 février 2005, les établissements de 20 salariés et plus ont en effet l'obligation d'embaucher au moins 6% de personnes handicapées. Si elles ne respectent pas cette disposition, elles sont redevables d'une contribution auprès de l'Association nationale pour la gestion du fonds d'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph). Et pour s'en prémunir,

elles peuvent choisir une autre option : faire appel à des entreprises spécialisées pour effectuer de la sous-traitance, par exemple.

L'objectif du salon Handicap est de démocratiser et sensibiliser le plus grand nombre à cette très large question et d'y apporter des réponses, ainsi que de donner une visibilité aux travailleurs de ce milieu, qui en ont peu, en temps normal. Toutefois, et derrière l'empathie que peut susciter le débat auprès de chacun, le salon est avant tout un rendez-vous d'affaires, faites. « Un lieu d'opportunités économique, sociale et managériale », préfère souligner Xavier Kergall. Dès lors, le handicap peut-il être considéré comme un marché, à l'image de celui des seniors, de l'habillement ou de l'automobile ? La question soulève le débat tant il est difficile d'obtenir une réponse unanime. Car le terme « handicap » porte une connotation que d'aucuns voudraient cacher. Est-il acceptable et tolérable, en 2017, de parler d'argent, de business ou de rentabilité lorsque celui-ci a pour sujet le handicap ? Pour la société civile, une large part du monde associatif et de nombreuses personnes handicapées, il est encore difficilement concevable, voire politiquement incorrect, de le considérer comme un marché traditionnel : peut-on décernement gagner de l'argent sur le dos d'hommes et de femmes ? Sportif ayant participé cinq fois aux Jeux paralympiques et vice-président de l'Agence de l'éducation par le sport, Ryadh Sallem admet « qu'il n'est pas évident de parler d'argent quand vous subissez un accident et que vous êtes vulnérable. La douleur est une réalité ». Pour une partie des personnes handicapées, des professionnels et représentants d'associations, présenter le handicap comme tel serait perçu comme « un boulet que traîne la société » depuis toujours, mais comme un caractère parfaitement inclusif. « La personne en situation de handicap (80% des 12 millions de personnes handicapées ont un handicap qui ne se voit pas, NDLR) ne veut pas dépendre que de subventions, de charité et d'empathie. Elle veut être pleinement intégrée dans une société inclusive, notamment intégrée dans une société générale ligne Prosper Teboul, directeur général de l'Association des paralysés de France (employant 14 200 salariés et disposant d'un budget de 770 millions d'euros, NDLR). Je suis donc ravi que le handicap soit perçu comme un marché, source d'opportunités, dont certains peuvent, il est vrai, tirer un profit. S'ils répondent à un besoin et prennent en compte la dimension humaine, cela ne m'inquiète pas. Enfin, le handicap ne sera plus seulement considéré comme un coût. » Car c'est encore bien l'image dont il souffre.

La preuve avec le ministère de la Santé, qui ne peut fournir à Acteurs de l'économie-La Tribune que l'étude portant sur les dépenses publiques en faveur du handicap au titre clair : « Les dépenses en faveur des personnes handicapées ont progressé de 13,5 milliards d'euros de 2005 à 2014 ». Rien en revanche sur son poids économique. « Il a toujours été considéré comme une fragilité, comme étant de la charité, de l'aide, de l'empathie, de la compassion. Le handicap n'a jamais eu de valeur positive dans la société et, je crois, n'en aura jamais, analyse Jean-Baptiste Hibon, psychosociologue et conférencier, atteint depuis la naissance d'infirmidités motrices cérébrales. Lui associer le mot business, pour de nombreuses personnes cela n'est pas acceptable. Pourtant c'est bien comme cela que son image peut évoluer, dès lors évidemment que l'on répond à un besoin. » Et si la définition était une question de nuance ? Le seul terme « marché » relève d'un champ lexical aussi positif que négatif lorsqu'il s'agit de parler de maladies. Lui associer celui de « handicap » ferait donc désordre. Pourtant, en y ajoutant le volet social, et surtout humain, il peut prendre un tout autre sens. Ryadh Sallem se veut tout de même prudent et reste clairvoyant : « Tout ne peut être vendu et généralisé. Le handicap n'est pas une économie comme les autres. Il existe des marchés à l'intérieur du handicap qui répondent à des besoins, avec cette dimension sociale en plus, mais certains handicaps auront toujours besoin de protection publique et de subventions. »



Ryadh Sallem, sportif et vice-président de l'Agence de l'éducation par le sport : « Tout ne peut être vendu et généralisé. Le handicap n'est pas une économie comme les autres. »

PROBLÈME DE DÉFINITION

Très peu d'études et de travaux ont été conduits sur cette dimension économique, sur ce que le handicap génère et rapporte. Les économistes et instituts s'intéressent de loin à cette question et aucun document – sauf sur des segments définis, comme le chômage chez les personnes handicapées, le poids des Esat, les dépenses publiques, etc. – ne permet de fournir de données précises sur « l'économie du handicap ». La recherche porte principalement sur un handicap des personnes touchées par un handicap, les pathologies, l'amélioration de l'accompagnement sur le plan médical, social, thérapeutique, sur l'amélioration de la vie quotidienne, etc. Nathalie Pelletier-Fleury, médecin, économiste et directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), en donne deux raisons : « Il faut sans doute qu'il soit sensibilisé par un proche pour qu'un chercheur s'y intéresse davantage, mais je pense surtout que la catégorie du « handicap » est difficile à délimiter pour obtenir une photographie économique. » Contrairement aux seniors, par exemple, et à la fameuse silver économie qui devrait générer, selon le Credoc, 130 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020 et, donc, représenter une source d'opportunités pour les entreprises, classer le handicap dans une catégorie s'avérerait caduc tant il recouvre de situations et de réalités.



Patricia Gros-Mical, Handshare : « Le professionnalisme est demandé à nos ZI salariales dans toute autre entreprise. La bienveillance ne peut pas être injonctive. »

N°135 | Mai 2017

« Est-il acceptable et tolérable, en 2017, de parler d'argent, de business ou de rentabilité lorsque celui-ci a pour sujet le handicap ? »

Avancer des chiffres globaux n'aurait, aux yeux de certains acteurs associatifs, aucun sens. Puisqu'elle englobe toutes les formes de handicaps – visibles ou non, plus ou moins invalidantes –, les EA ou Esat, les startups innovantes, les fournisseurs de matériels, de technologie, les établissements spécialisés, l'emploi des handicapés, le poids des associations, de la recherche, etc. Il faut remonter au 20 janvier 2005, soit quelques jours après l'entrée en vigueur de la loi du 11 janvier, pour que cette question soit le thème central d'un colloque baptisé « Économie du handicap ». « L'économie du handicap est à la fois mal connue et mal documentée en France et se réduit souvent à une comptabilité des dépenses consacrées aux personnes en situation de handicap, contrairement aux pays anglo-saxons dans lesquels les « disability studies » (mouvement prônant l'étude du handicap dans son contexte social, politique et culturel, NDLR) sont très développées », résumait la présentation de l'événement organisé par Annie Triomphe, alors directrice de recherches à l'Inserm et spécialiste de l'économie des personnes handicapées. Dix ans plus tard,



Jean-Baptiste Hibon, psychosociologue : « Associer le mot business au handicap, c'est bien comme cela que son image peut évoluer. »

N°135 | Mai 2017

la chercheuse estime que trop peu d'éléments permettent de fournir de nouvelles données : « C'est encore plus sous-documenté qu'à l'époque. La question est toujours réduite au budget social. » En 2003, Annie Triomphe avait écrit un article, publié sur le site handicap.fr, dans lequel elle appelait à « cesser de parler du « poids » financier des personnes handicapées et de leur « prise en charge » : celles-ci sont des acteurs économiques à part entière et source de vraie « richesse » pour l'économie nationale ». Une position qui avait nourri la critique. Quinze ans plus tard, et si cela suscite le débat, les mentalités évoluent et semblent néanmoins plus ouvertes.



Prosper Teboul, directeur général d'APF : « La personne en situation de handicap ne veut pas dépendre que de subventions, de charité et d'empathie. »

UN VRAI CHANGEMENT

« En France, nous avons encore du mal à associer les deux mots, comme ce pouvait être le cas pour l'économie sociale et solidaire à ses débuts, mais on va enfin de l'avant », reconnaît Romain Truchi, chargé de mission au sein de la chambre régionale d'économie sociale et solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ne pas vouloir parler d'économie du handicap, serait donc une question de culture, comme parler d'argent en société. C'est ce que soutient également Prosper Teboul, qui note cependant un vrai changement des regards et des discours, qui y portent un intérêt de plus en plus grand. Ryadh Sallem prévient néanmoins : « Il faut simplement de l'équité et savoir construire ensemble, avec les différences, en trouvant le juste équilibre et non pas en voulant toujours tout généraliser. Ce serait une erreur de dire que nous sommes comme tout le monde », tempère celui qui est également fondateur de CAPSAAA (Cap sport art aventure amitié) et fellow Aschoka. « Alors que la société française a caché durant des années ses minorités, si le handicap devient un objet de marketing, je me dis que la société ne l'estime plus comme un frein, mais comme un objet de reconnaissance », analyse pour sa part Yann Echinard, maître de conférences en sciences économiques à Sciences-Po Grenoble. Pour lui, il faut voir une évolution des mentalités à la fois dans le rôle qu'exercent les médias ou le sport notamment, mais aussi par le lien avec le vieillissement de la population. « Bien plus qu'un phénomène, cela transforme la relation au handicap », soutient-il. L'évolution de sa perception serait donc en marche, poussée par un autre volet qui bouleverse des pans entiers de la société, celui du numérique. Depuis 10 ans, il a ainsi complètement revu les processus d'innovation et s'est immergé dans l'ensemble des secteurs d'activités, obligeant les acteurs à réfléchir à de nouvelles stratégies. Pour le handicap, il a constitué un point d'orgue, ouvrant le champ des possibles et cela à tous les niveaux, en particulier sur l'innovation et l'emploi.



► Le salon Handicap, emploi et achats responsables est avant tout un rendez-vous d'affaires, «un lieu d'opportunités économiques, sociales et managériales».

«L'innovation par un produit ou un service apporte une réponse à la contrainte.»



► Depuis 10 ans, le numérique a constitué un point d'orgue pour le handicap ouvrant le champ des possibles et cela à tous les niveaux, en particulier sur l'innovation et l'emploi.

SECTEUR PORTEUR ET INNOVANT

Si les entreprises ont toujours innové en faveur des personnes en situation de handicap, développant des matériels à la pointe, et parfois rendus accessibles à tous comme la télécommande – qui fut d'abord développée pour les personnes handicapées –, l'innovation bousculera les codes faisant naître aussi une multitude de startups, créées pour répondre à des besoins en développant des applications, objets connectés, logiciels, etc. Engagées aussi dans une démarche d'économie sociale et solidaire.

L'innovation se révèle donc un enjeu majeur pour le handicap, si bien que durant le salon Handicap à Paris, une vingtaine de startups étaient présentes pour la première fois sur un village dédié. « L'innovation par un produit ou un service apporte une réponse à la contrainte », souligne Jean-Baptiste Hibon. Avec *A Blind legend*, le studio lyonnais Dowino a ainsi voulu proposer un jeu vidéo disponible pour les personnes malvoyantes, mais pas seulement, puisqu'il est accessible à tous. « Pour des raisons de marché et de coûts,

nous n'avons pas souhaité nous concentrer sur une niche », précise Pierre-Alain Gagne, son fondateur. *Le rendre jouable pour tous : des personnes déficientes visuelles, exclues habituellement du marché des jeux vidéo, aux personnes valides, c'est être le plus inclusif possible.* Et ce fut un succès puisque 850 000 téléchargements ont été enregistrés. Se définissant comme socialement responsable, Dowino considère la personne handicapée « comme n'importe quel consommateur, pour qui nous développons des produits correspondant à des besoins », et continue de concevoir des projets pour l'intérêt général, mais toujours avec un modèle économique viable. Le handicap est-il aujourd'hui davantage perçu comme un secteur porteur et innovant ? « Il faut le voir comme un levier », affirme Yann Echinard. L'an dernier, bpifrance lançait le premier appel à projets Piave (Projets industriels d'avenir) avec le « concours handicap et innovation : autonomie à tous les âges de la vie et conception universelle », à la demande du ministère de la Santé. Son objectif visait à soutenir des PME dans

« Je suis ravi que le handicap soit pensé comme un marché, source d'opportunités, dont certains peuvent tirer un profit. S'ils répondent à un besoin et prennent en compte la dimension humaine, cela ne m'ennuie pas. Le handicap ne sera alors plus seulement considéré comme un coût »

« Comme tout secteur où les financements de l'État abondent et qui peut s'annoncer lucratif, le handicap attire des entrepreneurs plus intéressés par l'appât du gain que par la valeur sociale »

leur développement de produits, services et solutions innovantes répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Sur les 34 dossiers déposés, neuf projets ont été financés avec 1,3 million d'euros d'aide en subventions à se partager. Si l'initiative reste un épiphénomène – le handicap ne bénéficie pas des mêmes programmes que la silver économie – et si d'autres concours existent soutenus par des fondations, celle-ci lui donne une dimension nationale et permet institutionnaliser le soutien à l'innovation en matière de handicap. Toutefois aucune étude prospective ne donne de chiffres. La prudence s'impose. Mais le retour que ne refuse pas seulement les profits ni aux aides techniques. Il s'agit surtout d'élever le niveau des moyens aux personnes handicapées de pouvoir travailler, d'accéder à des emplois au sein d'entreprises qui ne les auraient pas eues auparavant, ou encore de donner l'occasion à plus de 70 000 personnes de créer leur entreprise.

ADAPTABILITÉ

Avec Handishare, Patricia Gros-Micel est une personne heureuse. Personnellement confrontée au handicap, elle a créé son entreprise adaptée en 2011 (logé par le Code de travail – convention avec l'État, sous le Code de la famille et de la santé, NDLR), spécialisée dans la sous-traitance ou la prestation de service à la fois sur le plan des ressources humaines, et de la gestion de relations clients ou encore de la comptabilité. Le handicap a ainsi clairement permis son développement puisque l'ensemble de ses 21 salariés est en situation de handicap. Ce qui réside rien à la fraude de la société, qui doit fournir un service comme n'importe quelle autre entreprise « avec un accès au marché et de croissance », souligne-t-elle. Seul le fonctionnement est différent. « C'est demande une adaptation permanente, car nous jonglons avec les mandats, mais nos demandes avant tout à nos salariés et professionnels comme il leur vient demandé ailleurs », précise Patricia Gros-Micel. Et parfois, certains ne sont pas compétents. La journaliste ne

peut être tenue. « Une philosophe qui fut la force de cette PME de la banlieue lyonnaise qui réalise près de 600 000 euros de chiffre d'affaires, et qui permet à sa directrice de sensibiliser davantage ses clients est venue à deux reprises pour la « qualité du travail fourni plutôt que pour bénéficier d'une réduction de charges, comme c'était le cas au début. Mais le chemin est long et nous devons être davantage qualifiés, car ils a priori perdants ».

En France, elles sont plus de 2 000 entreprises qui réussissent à adapter et protéger (EA et EAD), employant près de 130 000 personnes en situation de handicap, dont 44 % seulement un chiffre d'affaires supérieur à un million d'euros. L'Association des personnes de France en gère, via une structure dédiée. 54 en France et réalise 80 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec 2 800 employés en situation de handicap sur 4 200. Un secteur en plein essor, puisque depuis 2015, APF Entreprises a connu une croissance de 17 % et a développé une vraie politique commerciale afin d'être chercher des clients tels qu'Alstom, Air France ou Sofra. Et il n'est pas question de pratiquer des prix moins élevés au prétexte que les tâches sont réalisées par des handicapés. « Nous ne faisons pas de handicap et ne sommes jamais les plus », prévient Prosper Teboul, qui note que la motivation des entreprises ne porte plus seulement sur leurs obligations en faveur du handicap, mais entre dans une réelle démarche de qualité. De plus, ces établissements, implantés localement, participent aussi au dynamisme d'un territoire. Mais craquer un travailleur handicapé dans son entreprise est encore une autre étape. Le taux de chômage reste relativement important (21,9%) au sein de cette population. « Nous devons lever les freins surtout auprès des petites entreprises », reconnaît Daniel Diaz, dirigeant régional de l'Agefiph. Parfois cela demande un simple aménagement du poste de travail. « Et employer une personne handicapée bénéficiaire à l'ensemble des salariés, créer une cohésion plus importante en son sein, jusqu'à revoir la politique de

management. Mais Nathalie Pelletier-Henry veut rester lucide : « je ne souhaite pas faire de généralités, mais fait du mal à croire que les entrepreneurs soient altruistes. Ils attendent-ils fait de même et si le salaire pas de promesse ? »

S'ils voient un changement de regard de la part des partenaires publics comme privés, les acteurs doivent cependant permettre la sensibilisation, la déstigmatisation, et démontrer la valeur du travail des personnes en situation de handicap et promouvoir le profit qu'ils génèrent, comme tout collaborateur – bien que certains ne posent, en raison de leur handicap, jamais accéder à l'emploi. Le chemin est tortueux, mais les résultats démontrent.

RECHERCHE DE PROFITS

Comme tout secteur où les financements de l'État abondent et qui peut s'annoncer lucratif et porteur, le handicap attire des entrepreneurs plus intéressés par l'appât du gain que par la valeur sociale. « Avec la loi de 2019, de nombreux cabinets se sont lancés afin de conseiller les entreprises dans l'implémentation de nouvelles pratiques. Il en est un profet », souligne Jean-Baptiste Hébert. « Tout comme certains EA ou EAD ont pu faire du business pur, qui ont pu développer l'activité et les mettre plus que de mener une politique responsable et performante vis-à-vis de leurs salariés », affirme Patricia Gros-Micel. Certains n'y voient pas d'inconvénients tant que le business est rentable et bénéficie aux personnes handicapées, mais craquent parfois sur une dimension plus acceptée. « Handicap et rentabilité ne sont pas antinomiques et doivent être associés, mais on ne peut pas jouer contre ou même mener le marché des salariés avec ceux des handicapés », souligne Daniel Diaz. Mais si cela conduit à des agissements plus ou moins contestables il est vrai, rien ne se passe légitime, comme souhaite par d'autres, que le handicap puisse être considéré comme un secteur économique et donc un sujet pleinement intégré à la société, avec ses effets positifs et ses effets pervers ?